

**COMMUNE DE CRANS
CONSEIL COMMUNAL**



PROCÈS-VERBAL

Séance du 21 juin 2021

ORDRE DU JOUR

1.	Appel	3
2.	PV de la séance du 26 avril 2021	4
3.	Approbation de l'ordre du jour	5
4.	Communications du bureau du Conseil	5
5.	Communications de la Municipalité	6
	5.1. Administration communale, finances	6
	5.2. Écoles, culture, affaires sociales	6
	5.3. Urbanisme, constructions	7
	5.4. Assainissement, voirie, police	7
	5.5. Routes, forêts, cimetière	7
6.	Préavis, rapports des commissions	8
	6.1. Préavis N° 43/21 – Tarif des indemnités et vacations pour la législature 2021 - 2026	8
	6.2. Préavis N° 44/21 – Rapport de gestion 2020	10
	6.3. Préavis N° 45/21 – Comptes 2020	12
	6.4. Préavis N° 46/21 – Remplacement d'un véhicule de la voirie pour un montant de CHF 42'961.53	14
7.	Initiatives, réponses de la Municipalité	15
8.	Initiatives, dépôt de motions, postulats	15
9.	Projets de la Municipalité – Nomination de commissions	15
10.	Associations intercommunales	15
	10.1. AJET	15
	10.2. ASCOT	15
	10.3. SITSE	15
	10.4. POLICE	15
11.	Divers et propositions individuelles	16

Préambule : M. le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité, il rappelle les mesures de protection covid-19 en cours et précise les modalités pour une prise de parole sûre. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par courrier, la documentation est accessible sous forme électronique. Il précise qu'il n'y a pas de nouvelle initiative.

Il annonce l'annulation de la séance à Lausanne.

Constitution du bureau :

- M. Henri BOSSERT, Président
- M. Philippe DURR, Vice-président
- Mme Fabienne VIONNET, Secrétaire
- Mme Christine CHAUVET, scrutatrice
- Mme Ulrike RICHARDSON, scrutatrice suppléante
- M. Laurent SINNER, Huissier

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert MIDDLETON, Syndic
- Mme Johanna PINI, Municipale et Vice-Syndique
- Mme Marie-Noëlle GAY, Municipale
- M. Jean-Luc FAILLETTAZ, Municipal
- M. Bernard HENRIOUX, Municipal

Excusés : 10 membres du Conseil sont excusés

- M. Laurent Borcard
- Mme Nathalie Buser
- M. Stanley Cailler
- M. Pascal Gobet
- Mme Mélanie Gras
- M. Boris Lerch
- M. Sylvain Nassisi
- Mme Isabelle Nussbaum
- M. Jacques Pelichet
- Mme Birgit Schleifenbaum

Absences non excusées : aucune

Sièges vacants : 1 siège est vacant

À la suite de l'appel, 34 conseillères et conseillers présents, le quorum (23) est atteint, la majorité est fixée à 18 voix.

Le président déclare le conseil ouvert à 19h05.

2. PV de la séance du 26 avril 2021

Le président confirme la mise à jour du PV du 26 octobre 2020, selon les remarques et demandes de Mme Weil. Le document est dès lors archivé et disponible sur le site internet de la commune.

Le Conseil procède à la révision du PV du 26 avril 2021.

M. Yves Creteigny :

Point 9.2 – ASCOT – demande de correction : « ... *les questions immobilières qui restent entre les mains de l'ASCOT* » ; remplacer ASCOT par ARSCO SA.

Point 9.3, page 18 – erreur de pagination à corriger.

Page 19 – rupture dans l'ordre des paragraphes à remanier.

M. Yvan Rueff :

Confirme que l'ordre suit bien le déroulement de la séance. Une question de Mme Nathalie SAUVAIN est revenue à l'ARSCO dans la suite du débat.

Page 19 : milieu de page, citation de M. TROTTI « ... *de toutes façons c'est l'ARSCO qui dirige* » ; remplacer par « ... c'est l'ASCOT qui dirige ».

Page 19 : À modifier : « ... *les 2 plus gros postes sont le chauffage et l'entretien dont le contenu n'est pas détaillé* », demande que cette phrase soit supprimée.

Il n'y a pas d'autres demandes de modifications

Le procès-verbal est accepté à une large majorité avec 2 abstentions et aucune opposition.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président précise que les points 7,8 et 9 sont sans objet et seront retirés de l'ordre du jour.

Acceptation : majorité

Abstention : aucune

Opposition : aucune

Le Conseil accepte les modifications de l'ordre du jour

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances pour la nouvelle législature :
deux séances sont prévues pour 2021 :

- Le 11 octobre à 20h00
- Le 6 décembre à 19h00

La séance du mois de décembre sera suivie du repas du Conseil, si les conditions le permettent.

Changement de législature, transition des autorités :

Le Conseil élu pour la législature 2016-2021 reste en place jusqu'au 30 juin à minuit, les nouveaux élus du Conseil prendront leurs fonctions dès le 1^{er} juillet 2021.

Mme Catherine Schmutz, absente lors de l'installation des nouvelles autorités, sera assermentée par le bureau du Conseil dans une séance ad hoc.

Résultat des votations du 13 juin 2021, 5 objets étaient présentés :

Le président remercie le bureau du Conseil ainsi que les scrutateurs et scrutatrices pour leur travail efficace, fiable et rapide.

Taux de participation de 66,6% soit 2/3 des votants de Crans.

Résultats :

Objet 1 : Pour une eau potable et une alimentation saine refusé par 585 voix contre 239

Objet 2 : Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse refusé par 572 voix contre 278

Objet 3 : Loi covid 19 accepté par 643 voix contre 182

Objet 4 : Loi sur le CO₂ accepté par 479 voix contre 348

Objet 5 : Mesures policières de lutte contre le terrorisme accepté par 509 voix contre 314

Prochaines votations :

Dimanche 26 septembre 2021 et dimanche 28 novembre 2021.

L'année prochaine auront lieu les votations cantonales pour le renouvellement du Grand conseil et du Conseil d'Etat vaudois.

Délégation des associations intercommunales :

Les nouveaux délégués seront convoqués directement par leurs associations respectives.

5. Communications de la Municipalité

5.1. Administration communale, finances

M. Robert Middleton, le Syndic prend la parole :

Domaine skiable du massif de la Dôle :

Financement des installations de Télédôle, extension du crédit : Crans n'est pas concerné ;

Loyer pour les passages des installations de remontées mécaniques sur le territoire de Crans :

Région Nyon demande la modification du contrat, inchangé depuis une trentaine d'années. L'ensemble du dossier sera soumis au Conseil dans la prochaine législature. Pour le moment la Municipalité ne donne pas suite à la demande de Région Nyon.

5.2. Écoles, culture, affaires sociales

Madame Marie-Noëlle Gay, Municipale prend la parole :

Effectifs à la rentrée scolaire :

24 enfants venant de Founex seront déplacés à Crans. Par conséquent, 2 classes de 5P supplémentaires seront ouvertes à Crans. L'école atteindra sa capacité maximale. L'acquisition de mobilier complémentaire (notamment des tableaux numériques) sera reportée au budget de l'année prochaine, car le Canton n'est pas encore prêt pour cela.

Promotions à Crans :

La cérémonie se déroulera le 1^{er} juillet 2021. Une petite fête sera organisée pour les enfants. Les promotions pour les plus grands au collège des Rojalets sont annulées.

Projet d'établissement Archipel :

Information sur le projet d'établissement primaire pour les années 2021 – 2027. Il s'agit de faire la classe en plein air. La classe se déroule en forêt et dispose d'un canapé forestier. Cette expérience a déjà très bien fonctionné. Beaucoup d'enseignants ont été formés et ce projet sera mené dans les années à venir dans les 9 communes de Terre Sainte. À Crans la classe se déroulera dans le jardin communal.

Clean walking :

Annonce d'une marche pour la propreté des chemins communaux le mercredi 23 juin 2021, pour les classes de 9^e. Après le ramassage des déchets, la journée se terminera par un repas au port. Cette journée permet de sensibiliser les élèves à la nature.

Cycle secondaire :

Effectif des classes secondaires en hausse. Ouverture de 2 classes supplémentaires, soit 32 classes au total. L'effectif se monte à 600 élèves. Pour les besoins, une salle de projection sera aménagée en salle de classe et une salle d'appui sera également transformée.

Covid-19 à l'école :

On constate que l'épidémie de covid-19 génère du stress chez les enfants. Une structure spécifique a été mise en place aux Rojalets. Deux accueillants sont à l'écoute des jeunes entre 11h30 et 13h30 et pendant la récréation. L'accueil est assuré par M. Matthieu Grandjean, animateur de la Baraka et M. Siro Balestra, travailleur social de proximité. Leur travail est en lien avec la direction, le doyen, les infirmières, les psychologues. Le retour sur le dispositif est très positif.

Projet Lift :

Accueil d'un élève en difficulté scolaire dans les services communaux pour une durée de 3 mois. Il travaillera successivement au port puis à la voirie et à la bibliothèque. Signature du contrat le 24 juillet.

Activités culturelles :

Un tout-ménage d'information sera distribué après les vacances scolaires. Ouverture du programme avec la projection du film « *Mamamia* » au bord du lac, avec la collaboration de la buvette qui préparera un repas grec. Les habitants pourront s'inscrire et préciser s'ils désirent manger à une table.

5.3. Urbanisme, constructions

Mme Joanna Pini, Municipale prend la parole :

N'a pas de communication particulière concernant son dicastère.

Mme Pini profite de la parole qui lui est donnée pour remercier M. Jean-Luc Failletaz de son travail au sein de la Municipalité : « ... *c'est un plaisir en plus de tes indéniables compétences et de ton bon sens. Tu as toujours su amener un esprit de dialogue et de collégialité, ce qui a fait que les séances de Municipalité ont toujours été très agréables et je t'en remercie profondément* ».

Mme Pini termine en remerciant le Conseil et se réjouit de le retrouver lors de la prochaine législature.

5.4. Assainissement, voirie, police

M. Jean-Luc Failletaz, Municipal :

N'a pas de communication particulière.

5.5. Routes, forêts, cimetière

M. Bernard Henrioux, Municipal :

N'a pas de communication particulière.

M. le Syndic termine en précisant que les nouveaux dicastères sont attribués et que l'information se trouve déjà sur le site de la commune.

6. Préavis, rapports des commissions

6.1. Préavis N° 43/21 – Tarif des indemnités et vacations pour la législature 2021 - 2026

En préambule, M. le Président apporte quelques commentaires sur cet objet :

- l'enjeu de ce préavis est de pérenniser une certaine attractivité pour les fonctions municipales et du Conseil communal ;
- le préavis demande un ajustement du barème des charges des tâches des autorités ;
- un défraiement du vice-président a été ajouté pour sa participation à des séances ;

Rapport de la Commission des finances (3 membres) : M. Bernard Vogel

M. Vogel apporte quelques précisions sur le travail et le contenu du rapport de la CoFin :

- la Loi sur les communes vaudoises demande à la Municipalité et au bureau du Conseil de faire une proposition sur les indemnités de la Municipalité pour le bureau et le Conseil communal pour la législature suivante ;
- la commission a tenté de travailler avec la plus grande objectivité, le sujet étant un peu délicat. Des compléments d'information ont été demandés à la Municipalité et au bureau afin d'élaborer le rapport.

Le travail de la Commission s'est aligné sur les pratiques en cours dans le canton de Vaud. Un certain nombre d'indicateurs ont servi de base à son analyse :

- le montant des rémunérations aux fonctions de représentation où la Municipalité est présente correspond à 2% de la compensation des Conseillers communaux ;
- la charge de travail des Municipaux par rapport à un plein-temps se monte à 40% par Conseiller et à 60% pour le Syndic. En plein-temps, le salaire des Municipaux correspond à peu près à celui d'un Secrétaire municipal ;
- l'augmentation des nouvelles indemnités représente une hausse de 9% pour les Municipaux et 6% pour le Syndic. Celles-ci avaient déjà fait l'objet d'une augmentation lors de la législature précédente ;
- ces montants sont dans la moyenne des autres communes de Terre Sainte et sont tout à fait raisonnables ;
- pour le bureau du Conseil communal, les augmentations se montent à environ 20% pour le Président. La charge de travail du Président a été analysée en détail et représente environ 170 heures de travail par année, soit 1 mois de travail pour des indemnités proposées de 6'000 francs par an ;
- la commission approuve la proposition d'introduire une compensation pour le Vice-président ;
- à 60 francs par séance, les vacations du Conseil communal sont également dans la moyenne des communes de taille équivalente.

La commission constate l'augmentation de la charge de travail et la complexification des tâches de la Municipalité. Elle reconnaît l'impact des municipaux sur la gestion, les finances communales et sur la qualité de vie des concitoyens. En comparaison avec des équivalents plein temps, nos municipaux sont payés comme des gendarmes moyens.

Tout en n'excluant pas toute notion de bénévolat dans ces fonctions publiques, il paraît important que les municipaux soient rémunérés de façon correcte et attractive pour consacrer le temps nécessaire aux affaires.

La commission souhaite une réévaluation de la compensation du Président du Conseil lors de la prochaine législature, car elle apparaît sous-évaluée.

Finalement, la commission relève que certaines communes facturent les absences injustifiées à hauteur du montant fixé pour la vacation d'une séance. La commission suggère un débat sur la possibilité d'adopter un système de malus pour les absences non excusées.

En conclusion, la commission des finances propose au Conseil d'adopter le préavis 43/21 sur la législature 2021-2026 et d'assurer la charge supplémentaire sur le budget qui est à peu près de 10'000 francs.

Le Président remercie Monsieur Vogel pour ses explications et donne la parole au Conseil.

Mme Nathalie Sauvain remercie la commission pour son rapport, mais s'oppose à la dernière proposition de pénalisation des absences non excusées. Elle préférerait l'envoi d'un rappel aux personnes concernées.

M. Marc-Henri Barrail demande si à côté des salaires de Municipaux la Commune verse des cotisations pour des charges sociales, notamment le 2^e pilier ?

M. le Syndic répond que les municipaux paient une contribution à l'AVS. Sur cette question, le Président du Conseil s'est informé auprès de l'UCV qui précise dans sa réponse que les Conseillers municipaux sont considérés comme des indépendants. La décision de cotiser à un fonds de prévoyance leur appartient. La Municipalité a contacté son courtier en assurance afin de permettre à chaque personne concernée d'envisager une telle démarche.

Le Conseil n'a plus de question. Le Président relit les conclusions du préavis municipal et passe au vote.

Vote et décision du Conseil :

Accepté : majorité
Abstention : une
Refus : aucun

Le préavis est accepté à la majorité des voix, moins une abstention.

Le président remercie la commission pour son travail très fourni, ainsi que le Conseil qui suit ce préavis qui va dans le sens d'une valorisation du travail de la Municipalité.

6.2. Préavis N° 44/21 – Rapport de gestion 2020

Rapport de la commission de gestion : M. Patrick Böhler.

M. Böhler présente et commente le rapport de gestion 2020 :

- sur l'année 2020, la commune a été très bien gérée ;
- la commission s'inquiète de l'absence d'investissements majeurs durant les 5 dernières années. La commune n'évolue pas, ce qui menace son attractivité ;
- la commission pense qu'il est du devoir de la Municipalité et du Conseil de construire ensemble une vision d'avenir pour la Commune et d'imaginer Crans en 2040. Il propose de démarrer des investissements dans ce sens dès 2022 ;
- en matière de mobilité douce, la commission constate la très bonne facture et la sécurité des aménagements du tronçon Versoix – Céligny. Par contre, sur Crans, la piste cyclable mériterait quelques travaux d'entretien le long de la Route Suisse. La commission souhaiterait également un développement du réseau cyclable sur la Commune, notamment en direction des Rojalets, pour les écoliers ;
- la commission constate la bonne qualité des routes communales, dotées de revêtement phonoabsorbant. Elle déplore l'entretien des routes cantonales et demande que des contacts soient pris avec le Canton pour des améliorations ;
- au sujet des immeubles communaux (école, administration communale et Grand Pré) qui souffrent de divers problèmes (étanchéité, chauffage, etc.), la commission souhaite que le prochain responsable de ce dicastère établisse une vision claire sur l'assainissement de ces biens (rénovation, mise à niveau énergétique). Dans ce sens, une planification financière doit être établie afin de ne pas tout avoir à faire en une seule fois ;
- la commission de gestion est rassurée sur la transition suivant le départ de M. Jean-Luc Failletaz. Un plan de transition est établi depuis 2020, les compétences acquises dans ce domaine ne seront pas perdues. La commission salue la gestion très professionnelle de cette passation de dicastère ;
- la commission est très satisfaite de la tenue des archives communales et de l'efficacité de l'indexation des documents. Ce qui permet une recherche rapide et aisée des documents archivés ;
- concernant la sécurité informatique, la commune dispose d'une solution ERP spécifiquement développée pour les communes par le Canton. Le système est très performant et correspond aux besoins de l'administration communale. L'environnement est très sécurisé avec un accès et des attributions spécifiques pour chaque utilisateur de l'administration. Les données sont sécurisées sur des serveurs en Suisse. La commission a pu constater que la sauvegarde (backup) des données est effectuée sur une base hebdomadaire et souhaite que cela devienne une routine quotidienne. Ceci est maintenant le cas ;
- pour la buvette du port, la société Gastro Consult a été choisie par la Municipalité pour l'établissement d'une première sélection de candidats à la gérance ainsi que pour l'élaboration du nouveau bail. La commission constate le bon fonctionnement du processus et relève que les personnes ont été sélectionnées de manière très objective ;

Vœux et observations de la commission de gestion :

- la commission constate le bon fonctionnement du réseau d'évacuation des eaux pluviales, mais craint que cela ne soit pas le cas des canalisations privées qui ne sont pas forcément aussi bien entretenues. Selon ses vœux, la diffusion d'un tout-ménage a permis d'informer les propriétaires sur la venue d'une entreprise d'assainissement. La Commune n'ayant pas reçu de retour, la commission se demande comment communiquer et sensibiliser les citoyens avant que la situation ne devienne problématique.

La commission émet les observations suivantes :

- inviter la Municipalité à réfléchir sur la réfection de la piste cyclable entre Crans et Nyon afin que les gens puissent traverser notre commune en toute sécurité ;

- déplacer le serveur informatique actuellement situé sous un toit dans un lieu plus sécurisé afin d'éviter le risque de surchauffe ;
- planifier le remplacement des machines et véhicules de manière proactive afin d'éviter le remplacement d'urgence en cas de panne. M. Bernard Henrioux dispose déjà d'une telle liste ;
- la commission de gestion souhaite le développement d'une véritable vision sur Crans 2040 permettant un échelonnement planifié des investissements afin d'éviter un effet de rattrapage douloureux.

M. le Président remercie la commission de gestion et M. Böhler pour leur rapport.

Il précise que les vœux et des observations émis par la commission de gestion constituent un élément essentiel du rapport qui appelle des mesures de la part de la Municipalité.

Le rapport de gestion ne peut pas être modifié dans sa structure, mais le Conseil peut y apporter des vœux ou des observations supplémentaires.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions. Il relit les conclusions du rapport et passe au vote.

Vote et décision du Conseil :

Accepté : unanimité
 Abstention : aucune
 Refus : aucun

Le préavis est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie les Conseillers pour ce vote de confiance et revient sur quelques points :

- il propose que la Municipalité réponde aux vœux et observations avant la prochaine séance du Conseil communal ;
- la Municipalité félicite la commission pour son excellent rapport et accueille ses suggestions avec intérêt. Elle engagera des discussions avec la commission de gestion dès le début de la législature en poursuivant sur ces différents points ;
- revenant sur l'entretien des routes cantonales, M. le Syndic assure que ce point a été abordé lors de chaque réunion avec le Voyer. La Commune a fait sa part du travail et va continuer à taper sur la table pour que la route soit prête aussi bien du côté de Céligny que du côté de Nyon. De son côté, le Canton préfère démarrer la construction du mur antibruit aux Landes avec des subventions qui proviennent de la Confédération ;
- il informe que Mme Joanna Pini conservera le domaine des bâtiments communaux à la prochaine législature. Elle s'attachera à leur amélioration et s'engagera en faveur du développement durable. La Municipalité reviendra avec des préavis dans ce sens ;
- le domaine des routes sera repris par M. Yvan Rueff. C'est avec lui que la commission examinera les questions posées ;
- il revient sur les finances communales et ajoute qu'après discussion avec l'UCV, les communes vaudoises ont vraiment l'impression que le canton n'est pas un partenaire fiable. Il proposera une résolution à la réunion des Syndics du 30 juin pour rappeler les promesses faites aux communes par le Conseil d'État ;
- il craint que l'initiative SOS Communes ne soit utilisée par le Conseil d'État pour bloquer la réforme du système. Ceci risque de retarder tout progrès durant 2 ans. Pour cette raison, la Municipalité de Crans n'a pas appuyé cette initiative. Si le vote populaire est contre, le Canton va dire « *voilà, le peuple a parlé, donc pas besoin de réformer quoique ce soit* » ;
- dans cette situation, la Municipalité présentera plusieurs crédits d'étude en début de législature sur les questions mentionnées par la commission de gestion. Les taux d'intérêt actuellement très bas permettent d'être beaucoup plus ambitieux qu'avec des taux élevés. Le risque reste

faible si l'endettement augmente. Ces éléments font partie de la stratégie que la Municipalité va présenter lors de la prochaine législature.

6.3. Préavis N° 45/21 – Comptes 2020

Rapport de la commission des finances : M. Lars Kermode.

M. Kermode commente le travail de la commission et revient sur quelques chiffres clés présentés dans le rapport :

- le rapport est plutôt mince, car 92% des dépenses de la commune sont facturées par le canton ou les associations intercommunales et échappent finalement au contrôle de la commission ;
- le travail se limite à la vérification des montants facturés et à l'équilibre des comptes ;
- l'opacité de la facturation des organismes cantonaux et intercommunaux ne permet pas d'opérer un contrôle approfondi dans ces domaines ;
- la commission a procédé à l'analyse des pièces comptables par pointage et constate la conformité de la tenue des comptes ;
- les revenus excèdent de 3 millions les prévisions du budget et proviennent du rattrapage des impôts. Ce sont des montants imprévisibles ;
- les charges augmentent quasiment dans la même proportion avec pour finir un bilan nettement moins négatif que ce qui avait été prévu au budget ;
- les charges du ménage communal sont stables pour un montant de CHF 3'243'106.-, Ce n'est pas là que la situation se péjore.

La commission s'est appliquée à déterminer différents ratios afin d'avoir une idée de l'évolution de la situation :

- les dépenses du ménage communal en francs par habitant sont en décroissance en raison de l'arrivée de nouveaux habitants ;
- l'excédent de charges de CHF 115'760.- provient essentiellement de l'augmentation disproportionnée des charges cantonales et ne permet pas de conserver un résultat positif malgré des revenus d'impôts en forte hausse et un ménage communal toujours bien maîtrisé ainsi que d'un programme d'investissement des plus réduits ;
- au bilan, la Commune est peu endettée, avec des liquidités proches d'un million, en légère baisse par rapport à l'année passée, mais rien d'alarmant ;
- la marge d'autofinancement repart à la baisse après un léger rebond. Baisse pondérée par la valeur du point d'impôt qui est très élevée ;
- en matière de péréquation directe, le plafonnement de l'effort a été relevé de 45 à 48 points entraînant une augmentation de la charge péréquative pour la Commune.

M. Kermode poursuit en soutenant le vœu de la commission de gestion qui souhaite relever les investissements pour la législature prochaine.

Observations et vœux de la commission des finances :

La commission de finances souhaitait compléter les comptes par un certain nombre d'indicateurs (ratios). M. Kermode précise que la Municipalité propose de mandater l'IDHEAP, pour déterminer les ratios à utiliser comme outils d'analyse des résultats. Vu que ces indicateurs sont en libre-service sur le site de l'IDHEAP, la commission ne pense pas nécessaire d'engager de tels frais.

La commission des finances souhaite que les écritures concernant les préavis soient classées séparément afin de faciliter le travail de vérification des comptes correspondants.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande d'adopter le préavis municipal N° 45/21 tel que formulé.

M. le Président donne la parole au Conseil pour d'éventuelles questions.

M. Yves Cretegny remarque que les comptes sont plutôt favorables et que la situation financière de la commune est assez bonne, mais déplore que le système mis en place par le Canton bride notre capacité de gestion et de prévision. Il se plaint du manque de précision sur la prévision de nos charges.

Il constate que cette absence de visibilité entrave le développement de la Commune et se demande si cette situation durera longtemps. Il encourage le Conseil à prendre des risques et à inventer un futur pour notre Commune.

Le Président remercie M. Yves Cretegny pour son commentaire. Il précise qu'en l'absence de nouveaux investissements, la Commune se retrouvera dans quelques années avec des infrastructures inadaptées et craint qu'un Conseil qui n'a plus rien à décider entraîne la mort de la vie politique.

M. le Président constate qu'il n'y a plus de question. Il relit les conclusions telles que présentées et passe au vote.

Vote et décision du Conseil :

Accepté : unanimité

Abstention : aucune

Refusé : aucun

Le préavis est accepté à l'unanimité du Conseil.

M. le Syndic, remercie le Conseil pour son vote favorable et revient sur quelques points :

- M. Yves Cretegny a bien sûr raison et au minimum, plusieurs crédits d'études seront présentés par la Municipalité en début de législature dans le cadre du budget 2022 ;

- M. le Syndic n'est pas optimiste sur les chances d'une quelconque réforme de la facture sociale. Le problème essentiel étant le plafond de l'effort fixé à 48 points. S'il en reste là, rien ne change, mais une baisse minime peut nous favoriser.

Il ne voit pas comment proposer une hausse d'impôts alors que dans la situation actuelle 96% des impôts sur les personnes physiques partent au Canton et que la Commune ne reçoit que les 4% restants. Comment sortir d'un tel dilemme sans une réforme ?

Il partage cependant complètement le point de vue qui a été exprimé, celui d'aller de l'avant.

- M. le Syndic termine en excusant l'absence du boursier en raison d'un problème de famille.

6.4. Préavis N° 46/21 – Remplacement d'un véhicule de la voirie pour un montant de CHF 42'961.53

Rapporteur de la commission de gestion : M. Patrick Böhler.

Le camion de la voirie est défectueux et n'est pas réparable. Le permis de circulation devrait être retiré le 20 mai et les employés communaux seraient privés d'un outil de travail indispensable. Il relève que le préavis a fait l'objet d'une préparation minutieuse selon un cahier des charges bien établi. De nombreuses offres et différentes options de motorisation ont été étudiées avant d'arrêter un choix sur le véhicule concerné dans ce préavis. Plusieurs solutions de financement ont été envisagées, comme le leasing ou la location.

Sur ces bases, la commission relève que le processus d'étude a été fait correctement. Le choix du véhicule est judicieux et correspond aux attentes. La commission est tout à fait favorable à ce préavis.

Rapporteur de la commission de finance : M. Lars Kermode.

La commission des finances a pu comparer l'option d'un leasing ou d'un achat comptant. Elle relève que dans la même gamme, aucun véhicule de ce type n'est disponible avant plusieurs mois chez les autres marques, ce qui aurait nécessité une location intermédiaire. Pour la motorisation électrique, les alternatives crédibles ne seront pas disponibles sur le marché avant 3 ou 4 ans. Au vu des liquidités disponibles, la commission recommande l'achat du véhicule proposé.

Le président donne la parole au Conseil.

Monsieur Yves Cretegny constate que les études ont été faites et que l'achat d'un véhicule sans impact sur l'environnement n'était pas possible. Il trouve tout à fait étonnant de voir qu'aucun véhicule sans impact ne se trouve sur le marché en 2021. Dans ce cas, le minimum serait que la commune étudie une solution pour la compensation des émissions de carbone.

Le président relit les conclusions du préavis telles que présentées et passe au vote.

Vote et décision du Conseil :

Accepté : majorité
Refus : aucun
Abstention : une

Le préavis est accepté à la majorité, moins une abstention.

7. Initiatives, réponses de la Municipalité

Sans objet

8. Initiatives, dépôt de motions, postulats

Sans objet

9. Projets de la Municipalité – Nomination de commissions

Sans objet

10. Associations intercommunales

Rapports des délégués AJET, ASCOT, SITSE, POLICE

10.1.AJET

M. Carlos Mota : rapporte les différents points traités lors de la réunion AJET du 20 mai 2021. La présidente du CoDir a souligné l'excellent travail fait par le personnel de l'AJET pour garantir le bon fonctionnement de la structure. La prise en charge des enfants a pu être maintenue dans des conditions les plus proches de la normalité. Leurs parents ont ainsi pu continuer à travailler dans les meilleures conditions possibles.

La Présidente souligne la gestion de Mme Mélanie Gras et la remercie pour le bon fonctionnement de l'AJET.

Mme Liliana Rahmer, responsable RH de l'AJET depuis 20 ans a démissionné le 31 mai. Elle est remplacée par M. Patrick Findeisen depuis le 1^{er} juin.

Travaux de rénovation et de mise aux normes en cours pour la crèche de Coppet « Les Coppalines ». Chantier terminé en fin d'année.

Amélioration de l'accueil des enfants avec l'adaptation des points rencontre et augmentation du nombre de places d'accueil pour absorber les demandes en hausse.

Présentation des comptes 2020 acceptés à l'unanimité.

10.2.ASCOT

M. Yves Creteigny : n'a rien de particulier à communiquer.

10.3.SITSE

M. Cédric Aeschlimann : n'a rien de particulier à communiquer.

Le rapport sur la séance du 8 avril a été fait lors du dernier Conseil.

La prochaine assemblée des SITSE est convoquée le jeudi 24 juin pour l'approbation des comptes et un préavis sur les vacances. Sont également à l'ordre du jour 4 préavis sur les premiers et deuxièmes buts optionnels des statuts et qui ne concernent pas la commune de Crans. Le rapport sur cette séance sera fait lors de la prochaine séance de ce Conseil.

10.4.POLICE

M. Pierre Creteigny : n'a rien de particulier à communiquer.

Le rapport sur le dernier Conseil intercommunal a été fait lors du dernier Conseil communal.

Pour sa dernière prise de parole lors du Conseil communal, M. Creteigny émet le vœu de voir la PNR développer l'utilisation de radars indicateurs, plutôt que des contrôles pénalisants.

M. Le Syndic prend la parole : en référence à la remarque de Pierre Cretegny, il informe le Conseil qu'il cèdera le dicastère des finances à Mme Joanna Pini et qu'il reprendra le dicastère de la Police. Le vœu de M. Cretegny est déjà dans son radar !

11. Divers et propositions individuelles

La parole est donnée au Conseil :

M. René Bautz : soulève le problème de la surcharge des parkings du port durant les week-ends d'été. Le chemin de Varmey est envahi par des véhicules stationnés sauvagement, même sur les places d'évitement. Il rend attentif M. le Syndic, nouveau responsable de la police à cette situation.

M. le Syndic répond que chaque citoyen dispose de la liberté de faire une dénonciation à la police pour régler ce type de situation. La Municipalité ne peut être constamment présente sur place. Il relève que des incivilités ont été commises samedi matin à la place des sports. Il appelle chacun à ne pas hésiter à faire intervenir la police.

Mme Catherine Schmutz reprend sur le même sujet. Elle se questionne sur l'impact des déprédations au port sur les charges communales. Elle s'inquiète également aussi du parking sauvage et s'interroge sur la possibilité d'un parking payant au port pour le public et d'un macaron d'accès pour les habitants de Crans. Selon elle, les revenus du parking auraient l'avantage de compenser les charges de nettoyage et auraient un effet incitatif sur le comportement des usagers de la zone du port.

M. le Syndic répond que le message est bien entendu et que la Municipalité va étudier la question. En ce qui concerne les incivilités commises au port, la Municipalité a engagé un agent de sécurité privé et demandé à la police de renforcer ses rondes, surtout après la fermeture de la buvette. Au sujet de la buvette, la Municipalité étudie la possibilité de poser des projecteurs avec un détecteur de mouvement après la fermeture comme mesure dissuasive.

M. le Syndic ajoute que les jeunes sont actuellement frustrés par la situation, comme l'a signalé Marie-Noëlle Gay.

M. Bernard Henrioux précise qu'un point de situation est fait chaque lundi avec la voirie. Il relève que l'affluence du week-end au port ne génère pas de travail supplémentaire, mis à part le ramassage des masques jetés sur le parking. Sur le terrain, les visiteurs jouent le jeu et mettent leurs déchets dans les poubelles.

M Yvan Rueff prend la parole pour sa dernière séance en tant que Conseiller communal. Il relève les excellents moments passés au sein des différentes commissions durant les dix ans passés au Conseil et tient à remercier l'ensemble de l'assemblée. Il se réjouit de retrouver le Conseil en passant du côté de la Municipalité.

M. le Président tient à remercier les personnes qui se sont investies dans les rangs du Conseil durant la dernière législature et qui mettent fin à leur mandat, au nom du bureau et de la Municipalité.

Il s'adresse à M. Jean-Luc Failletaz pour le remercier de son engagement au service de la communauté. Il salue sa rigueur dans les affaires et sa grande disponibilité ainsi que ses excellentes compétences techniques.

M. le Syndic prend la parole et adresse ses remerciements à M. Failletaz. Il relève son côté humain et sa compétence lors de la prise de décisions qui sont parfois difficiles. Il salue son calme et sa présence rassurante. Il remercie Jean-Luc au nom de la Municipalité, pour toutes ces années et pour le plaisir d'être ensemble en réunion ou après.

M. Jean-Luc Failletaz remercie le Syndic pour ses paroles et explique qu'il est temps de tourner la page après 23 ans et demi passés à la municipalité et 4 ans au Conseil. Il témoigne de la passion et du plaisir qu'il a eu au service de la commune et des grands projets réalisés durant ces 20 dernières années. C'est avec émotion qu'il vit cette dernière soirée et quitte la vie politique avec l'esprit tranquille.

Il remercie l'assemblée et lui souhaite bonne suite.

M. le Président reprend la parole et remercie Mmes Eli Gandillet, Nathalie Buser et Renate Wey Bignens, pour leur activité au sein du Conseil. Eli depuis 3 ans, Nathalie 10 et Renate depuis 15 ans. Toutes ont participé à différentes commissions gestion, finance et Nathalie a donné beaucoup de son temps au bureau du Conseil comme scrutatrice lors des votations.

Il remercie également les Conseillers qui quittent les rangs du Conseil. MM. Stanley Cailler et Thomas Kortmoller après 2 législatures. M. Stéphane Lambelet après 10 ans de présence, Yvan Rueff qui passe dans les rangs de la Municipalité, Jacques Comberu qui prend congé après 15 ans au Conseil et finalement Yvan Glatz, entré au Conseil en 2002. Tous sont félicités pour leur investissement dans les commissions et pour leurs apports au service de la commune.

Deux membres du bureau du Conseil mettent un terme à leurs activités ce soir, à savoir notre Vice-président M. Philippe Durr et notre ex-secrétaire, Mme Cinzia Immink.

Les deux partants sont remerciés successivement par le Président qui loue leur compétence et leur disponibilité pour le Conseil et leur fait part de tout le plaisir qu'il a eu à collaborer en leur présence. Un petit cadeau de départ leur est remis.

Mme Cinzia Immink remercie le personnel de l'administration communale, ainsi que les membres de la Municipalité pour leur soutien. Elle remercie également le Président et l'ensemble des membres du Conseil.

M. Philippe Durr remercie l'assemblée et témoigne du plaisir qu'il a eu comme Vice-président et par les échanges avec chacun des membres du Conseil. Pour lui, il est temps de faire une pause, mais il ne faut jamais dire adieu !

Pour terminer, M. le Président remercie Pierre Cretegny, l'homme de tous les records : 44 ans de vie politique ininterrompue au service du village. Pierre a réussi ce défi absolument incroyable : entré en tant que Conseiller général en 1977, premier président du Conseil communal à partir de 1981, Municipal pour 3 législatures entre 1985 et 1997, puis à nouveau membre du Conseil jusqu'à ce jour ! Son parcours est un défi de constance, de régularité et de rigueur. Au cours de cet engagement de 10 législatures cumulées, il aura participé aux grands développements du village.

Le président lui adresse quelques mots plus personnels et relève son approche équilibrée des problèmes.

M. le Président tient à lui témoigner la profonde reconnaissance de tout le village pour son engagement hors normes.

Pierre Cretegny reçoit une ovation du Conseil qui applaudit longuement.

M. Pierre Cretegny, remercie le Conseil pour ses applaudissements et précise qu'il a toujours vécu dans la commune. Sa famille y est installée depuis 3 générations. Pour lui, il est normal de s'investir pour la Commune, mais il est temps de tourner la page pour se consacrer aux activités dont il a envie. Il remercie l'assemblée pour la confiance qui lui a été accordée et souhaite bon vent pour la nouvelle législature.

Fin de la séance à 21h15.

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Le Président
M. Henri BOSSERT



La secrétaire
Mme Fabienne Vionnet



Glossaire

AJET : Association pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte (préscolaire et parascolaire)

ASCOT : Association Scolaire de Terre Saint

UAPE : Unité d'Accueil Pour Ecoliers

Crèche : La Poussinière

SITSE : Services Industriels de Terre Sainte et Environs

ORPC : organisme régional de protection civile

SDC : Société de Développement de Crans

IDHEAP : Institut des hautes études en administration publique, de l'Université de Lausanne

Terre Sainte :

<https://terresainte.ch/>